



Compte rendu du CSAL DU 26/03/2024

Déclaration liminaire voir ci jointe

Le président dit son besoin d'éclaircissements sur la déclaration : SFP doit donc enfoncer le clou dès les premières minutes et stipuler que nous ne sommes pas contre les travaux du SIP mais bien contre le montant annoncé, qui ignore visiblement les dernières préconisations du ministre en matière d'économie.

A notre remarque sur la répartition de l'argent public (il y en a, sauf quand il est question de rémunération), le directeur dit avoir eu des retours de la part de la DGFIP et que la hausse serait significative (*suspense, préparez-vous à ouvrir un compte en Suisse... nan, on rigole*) C'est une fois de plus le deux poids deux mesures qui est ici mis en avant pas SFP 39.

Comble de la mauvaise foi, le président, au sujet de la cloison de Dole affirme que les promesses de ces inspecteurs n'engagent qu'eux mais certainement pas la DDFIP, seule la parole du directeur a apparemment ce pouvoir ... ***Ou comment désavouer ses propres cadres A !***

1. Approbation des PV des CSAL du 21/11/2023, du 09/01/2024 et du 23/01/2024

Vote pour à l'unanimité, à l'appui du PV du CSAL du 21/11/2023, SFP 39 fait remarquer à la direction qu'il avait été indiqué que la cloison de Dole serait prochainement installée, alors quelle surprise lorsque le président a indiqué lors de la dernière FS (5/03/2024) qu'il n'en était pas question... Une fiche de signalement collective a pourtant été rédigée le 23/12/2023 dans le service concerné : la décision aurait donc été prise après par le directeur...

Le président fait mine de ne pas comprendre, mais après bien des débats SFP39 obtient la modification demandée dans le PV.

PV de l'instance du 09/01/2024 : Vote pour CFDT abstention (SFP,CGT)

Nous n'étions pas présents, SFP 39 explique qu'il s'agissait ici de la première convocation CSAL pour les suppressions d'emploi et que nous ne cautionnons pas ces suppressions

23/01/2024 vote pour (SFP 39, CGT CFDT 3) abstention CFDT (1)

2. Changement de dénomination du Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Lons le Saunier 1

Le SPFE va devenir le SPFE du Jura, les modifications applicatives et auprès des notaires ont été faites.

SFP 39 fait remarquer que tous les agents avaient déjà reçu un mail en ce sens... la veille de cette instance. Dialogue social, quand tu nous tiens !

Le président dénonce le responsable de la « boulette »... -le directeur adjoint- et présente ses plus plates excuses sur le problème de calendrier. ***Côté solidarité on repassera, mais le fait est tellement rare qu'il mérite d'être souligné. Décidément cadre à la DDFIP est un dur métier.***

3. Modalités d'accueil dans les services: précisions sur les dispositions de la note de service n° 3/2021

Les précisions concernent l'accueil notamment le mercredi : ouverture des rendez-vous téléphoniques le mercredi.

SFP39 remarque que l'application APRDV gère les rendez vous physiques et téléphoniques et que dans la note il est stipulé : rendez-vous (physique et téléphonique). SFP demande donc pourquoi dans le tableau de synthèse il faut comprendre que les rendez-vous ne sont que les rdv physique concernés.

SFP 39 précise que les rendez-vous ont dû être ouverts les après midi à cause des suppressions d'emplois constantes.

Pour le président c'est notre analyse et qu'on a le droit de penser ça (***merci bien, on peut au moins avoir une opinion!***) mais ce n'est aucunement selon lui lié à la baisse d'effectif... Nous sommes le service public nous nous devons d'être accessible au public avec les moyens humains nécessaires. (***on est bien d'accord sur le principe, mais à un moment, il faut arrêter de supprimer les rameurs du canoë quand on veut avancer...***)

Le président propose une modification plus poussée de la note afin de clarifier les procédures, qui fera l'objet d'un nouveau vote au prochain CSAL.

4. Réaménagement du rez de chaussée du bâtiment B de Lons-Turgot

Le président précise que le coût des travaux a une visée de sécurisation des agents imposée par la DG qui finance la totalité de la restructuration.

Un ajout de cloison sera effectué afin de limiter les pertes de chaleurs au niveau de l'entrée des agents.

Création d'une caisse unique recouvrement et amende : le président précise que les responsables concernés ont été consultés afin de pratiquer les modifications éventuelles.

Comme quoi il est donc parfois possible de consulter en amont ? Incroyable...

Une réunion concernant l'accueil sur le site de Turgot aura lieu début avril avec tous les chefs de service du site.

SFP 39 souligne que les toilettes publiques dans les établissements recevant du public (ERP) sont obligatoires si on se réfère à l'article 67 du règlement sanitaire départemental du Jura. Le président semble découvrir l'existence de ce règlement... ***Les cordonniers, toujours les plus mal chaussés ?***

SFP39 questionne sur la procédure à suivre en cas de demande d'utilisation des sanitaires des agents par les usagers, sur la sécurité et l'accompagnement. La direction est en attente de réponse de l'ISST pour complément d'information. ***Ce qui n'enlève rien à l'obligation faite aux ERP de fournir des sanitaires accessibles au public... la quadrature du cercle ?***

SFP39 souligne les inconvénients du guichet pour un agent en situation de handicap...réponse aberrante du président : « eh bien il n'ira pas où c'est pas aménagé et puis c'est tout. » (sic!!!) ***Inclusion, comment ça s'écrit déjà ? Comme discrimination ?*** Devant l'insistance de SFP39 le président précise que la demande sera renouvelée par rapport à ce problème.

SFP39 demande si certaines cloisons vitrées seront réutilisées dans les nouveaux locaux, ce qui semble primordial pour une visée écologique et de réduction des coûts. Une demande a été faite à la DG pour étude, toujours en attente de réponse à l'heure actuelle.

Le fonctionnement du SIP se fera dans le bâtiment A et le recouvrement sera délocalisé du côté du local courrier le temps des travaux.

Le président précise que les questions en suspend seront remontées à la DG.

Point sur le site de Saint Claude : l'étage du SGC serait supprimé en vue d'accueillir de futurs collègues du ministère de l'intérieur. Les agents concernés seront relocalisés dans le bureau actuel des CDL.

En toute sincérité le président dit sentir que les choses ne se présentent pas très bien...***si même lui ne le sent pas, alors...!***

5. Bilan des recrutements de contractuels 2023

Un nouvel applicatif PASSERELLE permet le recrutement de contractuels de façon plus efficiente en parallèle de la coopération avec d'autres administrations (France Travail en l'occurrence).

L'avenir des contractuels reste en suspend : une information des agents concernés sera faite prochainement. Le DDFIP du Jura, ***(qui ferait donc fi des opinions de la DG ?...NA !)*** proclame qu'il gardera et renouvellera les agents donnant entière satisfaction.

SFP39 souligne le manque d'attractivité du CCPRO avec seulement 13 candidatures alors que les postes équivalents dans d'autres services de la DDFIP suscitent au minimum 25 candidatures.

Les contractuels sont en théorie, suivant les notes de la DGFIP, recrutés lorsqu'il y a des vacances de postes **APRÈS** le mouvement de mutations. Qu'en est il du poste de secrétaire de direction ? Ou encore des personnels titulaires qui se sont vus bloqués dans leur service quand bien même il y avait des vacances d'emploi dans les services visés, et pourvus par la suite par des contractuels ?

Quand SFP 39 demande si au niveau local la note nationale qui stipule que les agents titulaires rejoindront en priorité les services qu'il demande avant les contractuel.e.s, le président cherche où est le piège dans la question (sic)

Nous lui rappelons qu'en 2023, 2 collègues du CCPro ont été bloquées alors qu'elles demandaient le SIE où deux postes étaient alors vacants... et qui ont été comblés par la suite par 2 contractuelles...

Le président répond en nous précisant qu'il y a la règle et les adaptations à la règle, dont lui seul juge de la pertinence. Il précise qu'il ne faut pas que les agents concernés se plaignent car déjà ils sont revenus dans leur département, ils ne vont pas commencer à avoir des exigences sur les étages et les services quand même (*sic, ou presque*) Et pis de toute façon c'est lui qui décide *hein faut pas pousser non plus*

Réponse collégiale des OS : ça on avait bien vu et vous n'arrêtez pas de nous le dire, vous inquiétez pas on va finir par comprendre que le chef c'est vous !!! *Ce besoin de se rassurer, c'est touchant, non ?*

SFP insiste ; 'il s'agit de double sanction, lors des mutations nationales il n'y a pas de blocage au motif d'exercer au CCPro de Lons !

Le directeur indique que pour le moment les mouvements ne sont pas connus donc il ne se prononce pas. *Des fois il se prononce, des fois non...*

A notre demande pour savoir si les contrats renouvelés peuvent bénéficier d'augmentations de rémunération, la réponse est OUI mais pas au-delà de 6 %...

6. Présentation du plan de mobilité employeur (PDME) et du comité de pilotage Ecofip

La DDFIP précise que les solutions proposées sont assez limitées au vu de la configuration du département.

Des axes sont définis : le covoiturage, l'utilisation du vélo et la valorisation des aides au développement durable par la sensibilisation des agents et la communication sur le tri des déchets et des messageries, le remplacement des véhicules de service actuels par des modèles électriques.

Différentes communautés ont été créées sur le site NOVAE dans le but d'échanger sur des idées ou des critiques.

SFP39 souhaite apporter quelques précisions suite aux analyses de la société ITER : PDME : c'est bien beau mais à l'échelle du département c'est très compliqué à mettre en place. Dans le domaine des transports en commun, le peu de lignes ou les horaires inadaptés ne permettent pas une utilisation optimale. Sans parler des offres sans abonnement (Mallis) qui ne donnent donc pas droit à remboursement à hauteur de 50 % de la part de la DDFIP. Cette même solution est par ailleurs contraignante et soumise à disponibilité du prestataire ou au bon fonctionnement de l'appli de réservation en ligne.

Le cadre A en charge du BIL indique que l'entreprise ITER a dû prendre contact avec ECLA mais pas de réponse à ce jour...

SFP ironise en demandant si le président pourra raccompagner les agents venus avec Mallis en cas de retour non assuré ? Il ne s'agit pas hélas d'une situation totalement improbable, car des agents y ont déjà été confrontés. Réponse : ils peuvent toujours essayer de demander.

Avis aux amateurs ?

Des bornes de recharge vont être installées sur chaque site (Dole , Lons Turgot, Lons Thurel) pour les véhicules de l'administration seulement, aucun projet de borne pour les agents, car assimilé à un avantage en nature.

7. Questions diverses

SFP39 demande si les avis des OS ont bien été publiés dans Ulysse 39 comme mentionné dans le PV du 26/03/2024, réponse positive du président. **Enfin une !**

Le président nous informe qu'un accord salarial est en cours de négociation pour une augmentation significative des rémunérations des agents (selon la nouvelle DG).... Pour SFP39, reste à définir le terme « significatif » ?

Le président souhaite évoquer l'appel à candidature pour le poste de secrétaire de direction. Une révision complète de la fonction du fait de la diversité des tâches amènera ce poste, autrefois tenu par une seule contrôleure, à être effectuée par plusieurs personnes sous forme de **POOL** dépendant des RH... (*soit 4 ou 5 personnes pour en remplacer une seule !!!ayez coonnfiaaannce, mais non il y aura juste augmentation des taches du côté des RH et peut-être un appel à candidature d'un contractuel B pas d'inquiétude!!!!*) Début d'activité au 01 juin 2024.

SFP39 demande pourquoi choisir un recrutement contractuel : Pour le directeur, la direction ou le directeur (*cet homme pourtant charmant!*) n'attire pas, puisqu'il n'y avait pas eu de demande de mutation en local ces dernières années.

Quand SFP39 s'interroge sur le terme POOL, -encore un acronyme fumeux?- il ne s'agit pas d'un acronyme, mais bien d'un énième anglicisme... ne sommes nous pas dans l'administration française ? (*après TAFF et BOSS vlà POOL à quand le prochain...*)

La DGF sera réduite de 10 % au vu des demandes de rabout de la part du ministère.

Le budget de la formation spécialisée (ex CHSCT) sera aussi impacté sur 2024 et 2025.

Et là le président est fier de nous annoncer un scoop !!!!!!!

La fin du tagerfip, le passage à la gestion en Equivalent Temps Plein (ETP) avec l'année zéro sur 2024 pour les suppressions d'emplois... (*Combien magnanime est donc Not'bon Ministre !!!*)

C'est là que le flou se transforme en loup : bien sûr il y aura des correctifs (*certainement à la baisse, hin*), sous forme de comparatif avec des services similaires... *Les temps partiels seront-ils compensés... ? mystère !*